



Fraction

**Lola Artigao, Lucien Max,
Annette Willems-Kirsch**

Administration communale de Schengen
Collège des Bourgmestre et Échevins
75, Wäistrooss
L-5440 REMERSCHEN

Commune de Schengen, le 21 mai 2026

Initiative BZ#17_2026

Monsieur le bourgmestre,
Messieurs les échevins,

Les conseillers communaux de la fraction « Besser Zesummen » ont le plaisir de vous soumettre en annexe l'initiative suivante concernant :

l'amélioration du dispositif de gestion écologique des déchets sur le territoire communal

Cette demande motivée se base sur l'article 13 de la loi communale du 13 décembre 1988, version consolidée applicable au 14/08/2023.

Tout en priant le collège des bourgmestre et échevins d'y répondre et de la porter à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil communal.

Dans cette attente nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Pour la fraction Besser Zesummen,

Lola Artigao
Conseillère communale

Initiative BZ#17_2026

Concernant l'amélioration du dispositif de gestion écologique des déchets

**Introduite par la fraction Besser Zesummen
le 21 mai 2026**

Amélioration du dispositif de gestion écologique des déchets sur le territoire communal

Lors du récent festival i³, plusieurs poubelles présentes à Schengen étaient complètement débordées et les déchets n'étaient pas triés. Cette situation a non seulement donné une image peu soignée de l'événement, mais elle met également en évidence la nécessité de renforcer la gestion des déchets et les mesures de sensibilisation écologique lors des manifestations organisées sur le territoire communal.



Initiative BZ#17_2026

Concernant l'amélioration du dispositif de gestion écologique des déchets

**Introduite par la fraction Besser Zesummen
le 21 mai 2026**

Face à ce constat, notre fraction souhaite déposer une initiative politique au conseil communal autour de trois axes prioritaires :

- Premièrement, **l'amélioration du dispositif de collecte et tri des déchets** et le renforcement de la fréquence de vidange lors des événements organisés sur le territoire communal (fêtes, festivals, manifestations associatives, etc.) ;
- Deuxièmement, **le renforcement du tri des déchets dans les lieux fortement fréquentés de la commune**, tels que les aires de jeux, espaces publics et autres infrastructures communales, avec l'installation des poubelles de tri adaptées, comme par exemple :



**Introduite par la fraction Besser Zesummen
le 21 mai 2026**

- Troisièmement, la **promotion et organisation de séances d'information à destination des syndicats d'initiative, associations et organisateurs d'évènements du label « Green Events »** comme cadre de référence pour des manifestations plus durables, qui repose notamment sur plusieurs critères environnementaux, parmi lesquels :
 - la réduction des déchets et l'utilisation de vaisselle réutilisable ;
 - la mise en place d'un tri sélectif visible et accessible ;
 - la limitation des plastiques à usage unique ;
 - l'utilisation de produits locaux et durables ;
 - la promotion de la mobilité douce et des transports en commun ;
 - une gestion responsable de l'énergie et de l'eau ;
 - ainsi qu'une communication et une sensibilisation du public aux enjeux environnementaux.



Source : greenevents.lu

Par cette démarche, nous souhaitons encourager une culture événementielle plus durable, soutenir les acteurs locaux dans cette transition et renforcer l'engagement communal en faveur de l'environnement et de la qualité de vie.

Nous demandons dès lors au conseil communal de soutenir cette démarche et de se prononcer favorablement en faveur de sa mise en œuvre progressive.